Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Samedi 16 rajab 1440
23 mars 2019

N° 36

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés anonymes **1514**
Sociétés à responsabilité limitée **1514**
Autres sociétés **1514**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1515**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1518**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1520**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1521**
Avis aux créanciers **1528**
Convocations
Sociétés anonymes **1528**
Sociétés à responsabilité limitée **1532**
Autres sociétés **1532**
Divers
Avis au public **1532**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Millenium Obligataire SICAV **1533**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés anonymes

Notice d'information à l'attention du public

Notice destinée à l'information du public concernant la constitution d'une société anonyme conformément aux dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales

1. La dénomination sociale : la Société CARTHAGO TECHNOLOGY & SERVICES

2. La forme sociale : Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne

3. Le montant du capital social : Deux Cent Mille Dinars (200 000 Dinars)

4. l'adresse prévue du siège social : Technopole de Borj Cédria - Route Touristique Soliman

5. L'objet social : Activités d'Ingénierie dans les domaines de l'eau, l'énergie et l'environnement

6. La durée prévue de la société : 99 ans à dater de sa constitution sauf dissolution par anticipation ou liquidation.

7. Le nombre des actions à souscrire et la somme Immédiatement exigible : 20000 actions à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

8. La valeur nominale des actions à émettre : Dix Dinars l'action (10 dt)

9. Les avantages particuliers : Aucun

10. Les conditions d'admission : Aux assemblées des actionnaires et l'exercice du droit de vote : elles sont fixées selon le code des sociétés commerciales et les dispositions statuaires.

11. La répartition des résultats : la constitution des réserves et la répartition des bonus de liquidation conformément aux dispositions statuaires.

12. La banque qui recevra les fonds provenant de la constitution : la SOCIETE TUNISIENNE DES BANQUES, Agence Soliman - Compte n°10306065106284378897

13. Les modalités de convocation de rassemblée générale constitutive et le lieu de réunir : celles fixées par les statuts.

2019401381SANB1

Sociétés à responsabilité limitée

Constitution d'une SARL

D'après les statuts du 29 octobre 2018 et enregistrés à la recette des finances Borj Louzir le 29/10/2018 sous le n°18503275 d'après la quittance n°M063849 et dont deux copies ont été déposées au tribunal de première instance d'Ariana le 28/01/2019 sous le n°D03902019 est constitué une société à responsabilité limitée :

Dénomination : Société ART-PRO-MEUBLE.

Capital social : 3.000 dinars

Objet : IND.BOIS ET AMEUBLEMENT.

Durée : 99 ans.

Siège social : 013 Rue Ahmed Ben Med Madani - Borj Louzir

Gérance : Monsieur Ben Mabrouk Marouane gérant de la société pour une durée de trois années.

2019T00512SRLB1

Constitution de la société «Boulangerie Mami»

Suivant statuts, enregistrés à la recette des finances montplaisir le 26/11/2018 sous le n°18506046, quittance n°M094935 et déposé en double exemplaires au greffe du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le D01352019 du 4/01/2019 il a été constitué la société suarl «Boulangerie Mami».

Raison sociale : Boulangerie Mami

Capital social : 1.000 Dinars

Siège social : 6, Rue imam Rasaa Tunis

Matricule fiscal : 1600166V

Objet : Fabrication pains spéciaux

Durée : 99 ans

Gérance : Mme Selma Jamelledine.

2019401384SRLB1

Autres sociétés

Constitution d'une personne physique

Nom : Seffi

Prénom : Sami.

Nom commercial : Vente et achat des pièces de rechange des voitures.

Adresse : Route Benguerdene klm 1 Médenine.

Objet principal : mécanique et électricité des voitures.

Secondaire : Commerce de pièces de rechange voitures.

Matricule fiscal : 556610/H/P/C/000

Registre de commerce : 0556610 H

Date de création : 21/4/1997.

2019M00162SODB1

Création d'un groupement de développement dans le domaine de

L'agriculture de la pèche

Par le reçu délivré par monsieur le gouverneur de Beja à la date du 6 août 2018 sous le numéro d'ordre 239. Il est crée le groupement de développement agricole «Ettoumouh» :

- Siège social : Skhouna-Ettarhouni-Amdoun.

- Président : Romdani Alaa Eddine.

- Trésorière : Mhimdi Laila.

- Le groupement a pour mission principale :

1- La protection des ressources naturelles la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde et le développement de la plantation mellifères et l'activité apicole et le renforcement de la femme rurale.

2- L'accomplissement d'une manière générale de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents.

2019J00041SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation du Capital de la Société

«ROTOPLASTICA-SA»

Société anonyme

Au capital de 1. 342. 610 DT

Siège social : Henchir Ferdouine 7040 Ghzela Bizerte

Registre de commerce : B04220382011

Matricule Fiscal : 1226747 X/A/M 000

Immatriculation CNSS : 267522-93

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 janvier 2019 enregistré à la recette des finances de Mateur en date du 4 février 2019 sous le n° de quittance M007830 et le n° d'enregistrement 19700259, Dépôt légal au tribunal de 1ère instance de Bizerte le 18/3/2019 sous le n°D0431022011, il a été décidé l'augmentation du capital de deux cent seize mille (216.000) Dinars et ce par la création de vingt et un mille six cent (21.600) actions nouvelles nominatives de dix (10) Dinars chacune.

Le capital social de la société passe alors d'un million trois cent quarante deux mille six cent dix (1.342.610) Dinars à un million cinq cent cinquante huit mille six cent dix (1.558.610) Dinars.

2019R00886SANB2

Notice d'augmentation de capital

Société «VILAVI»

Société anonyme

Siège social : 1, Rue du Lac Toba - les Berges du Lac, 1053 - Tunis

Identifient Unique n°1131931X

Affiliation Caisse Nationale de Sécurité Sociale n°00342090-68

Objet social : La fabrication de glaces et de crèmes glacées

Durée : 99 années

En application des dispositions de l'article 164 et 302 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2018 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés premier Bureau Tunis, le 14 mars 2019, sous le n°19701562, quittance n°2057, dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des Entreprises en date du 19 mars 2019 sous le n°AC01382019, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de zéro dinars à 14.000.000 dinars en numéraires et ce, suivant les procédures et les caractéristiques ci-après :

- Montant de l'augmentation en numéraires : 14.000.000 dinars.

- Nombre d'actions à souscrire en numéraires : 1.400.000 actions à souscrire en totalité et à libérer du quart au moins lors de la souscription.

- Valeur nominale des actions à émettre : 10 dinars chacune.

- Délai de souscription : les actionnaires bénéficient d'un délai de 15 jours pour la souscription à l'augmentation du capital avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

- Avantages particuliers : Aucun.

- Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation: aucun changement par rapport aux statuts.

- Modalités de convocation de l'assemblée générale : Suivant les conditions légales.

- Dépôt des fonds : Auprès de l'Arab Tunisian Bank, Agence El Mechtel, compte n°01004027119200607407.

2019R00889SANB2

Société des Marchés de Production du Centre

"SOMAPROC"

Société anonyme

Au capital de 5 800 000 dinars

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Immeuble de l'entreprise, 3ème étage - 9100 Sidi Bouzid

MF : 1478896JAM000

RC : B18197382016

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2018, enregistré à la recette des finances avenue de la République Sidi Bouzid le 18 février 2019, sous le numéro 19701565, quittance n°017517, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises à Sidi Bouzid le 20 février 2019 sous le numéro 20198563, il a été décidé la nomination de la Société Fiduciaire d'Expertise-comptable "SOFIDEX" représentée par Monsieur Ahmed Ben Ahmed en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

2019Y00026SANB2

Additif

Notice d'information

Augmentation de capital de 45 MDt à 51,75 MDt

6.75 MDt en numéraire et 2.25MDt par incorporation de réserves

TUNISIE LEASING ET FACTORING

Société anonyme

Au capital de 45 MDt

Siège social : Centre Urbain Nord-Av Hédi Karray 1082 Mahrajène

RC : B134091997

MF : 031440SAM000

Il est ajouté à la notice d'information publiée au JORT n°148 du 6 décembre 2018 sous le numéro 2018R04970SANB2 le paragraphe suivant :

Dépôt légal : Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2018 a été

déposée au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 18 mars 2019 sous le numéro AC01372019 où toute personne peut en prendre communication.

2019401385SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société «HARBEOUI TEXTILE» SARL

MF : 000/M/A/1265648 M

Suivant acte sous seing privé signé en date du 22/02/2019 enregistré à la recette des finances Bab Souika, le 28/02/2019 sous le n°19100568, quittance n°M015544, et acte sous seing privé signé en date du 22/02/2019 enregistré à la recette des finances Bab Souika, le 28/02/2019 sous le n°19100569, quittance n°M015547 déposés au centre national du registre des entreprises sous le n°201913315 en date du 15/3/2019. Il a été déposé ce qui suit : Cession des parts par Mr Harbeoui Hamadi et sa famille. Gérance : Mr Harbeoui Hamadi est nommé le nouveau gérant de la société.

2019T00514SRLB2

La Société New-Teck Industrie Solutions

Société à responsabilité limitée - SARL

Au capital de 21.000 dinars

Siège social : 3, rue Ibrahim Cherif cité Olympique 1003 - Cité Khadra - Tunis

RC : B01185912013

MF : 1315748V

En vertu d'un acte sous - seing privé daté du 10 décembre 2018 et enregistré le 19 décembre 2018 à la recette des finances de Soliman sous le n° 18702496 suivant quittance n° M052188, il a été décidé de :

1- Réduire le capital social de 20 000 dinars pour le porter de 40 000 dinars à 20.000 dinars par l'annulation de 4000 parts sociales propriétés de l'ancien associé Monsieur Kamel Jemli.

2- L'augmentation du capital social de 1000 dinars pour le porter de 20000 dinars à 21000 dinars par la création de 200 parts sociales entièrement souscrites et libérées par Madame Rim Jaoudi.

3- Donner quitus au gérant en fonction Monsieur Mohamed Lassad Bouhlel durant la période de sa gestion et de renouveler son mandat pour une durée illimitée avec les pouvoirs les plus étendus.

4- La mise à jour des statuts datés du 10 décembre 2018 et enregistrés le 21 décembre 2018 à la recette des finances de Charguia 1 - Tunis sous le n°18707392 suivant quittance n°M095355.

Deux exemplaires des actes sus indiqués ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis 1 le 01 février 2019 sous le n°20193596 - D0128582013.

2019R00882SRLB2

Société Innovation Technology Consulting SARL

Capital : 1000 dinars

Immeuble Cristal Palace Rue du Lac d'Annecy les Berges du Lac 1053 Tunis

Matricule fiscal : 1402378 B/A/M 000

Registre de commerce : B01105412015

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 3 août 2016, enregistrée à la recette des finances des Berges du Lac sous le numéro M084902 reçu numéro 16757851 d'où il a été déposé deux copies au tribunal de première instance de Tunis sous le numéro 201623187 le 19 septembre 2016, il a été pris acte du changement d'adresse du siège social au 08 Rue Mohamed Badra Bureau A 12 Montplaisir 1073 Tunis.

2019R00891SRLB2

Sté Bio Energiy SARL

Capital social : (40.000DT)

Z.I. Route Sidi Daoued - Gabès

Matricule Fiscal : 1480233T/M/A/000

Suivant P.V. en date du 12/10/2017 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès en date du 12/10/2017 Quittance n°M053923 et enregistrement n°17707187 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Gabès en date du 01/11/2017 volume 201750399 et par lequel a eu lieu :

- L'approbation du contrat de cession des parts sociales.

- La nomination de Mr. Moncef El Hechmi Cogérant au lieu de Mr. Mongi Bouabdellah.

2019Z00097SRLB2

Nomination d'un nouveau gérant et commissaire aux comptes

«SOCIETE PROTULAB DIAGNOSTIC»

SARL au capital social de 175.000 Dinars

Siège social : Z.I Djedaida 1124 La Mannouba Tunisie

MF : 633026E/A/M/000

RC : B158352002

Suivant procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 02 janvier 2019, enregistré à la recette des finances de Jedaida en date du 4 février 2019 sous le numéro 19700157 quittance numéro 3668 et dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises sous le numéro 20198460 en date du 20 février 2019, les associés ont décidé de :

- Nommer Mr Mohamed Hadj Salem gérant de la société à compter du 02/01/2019 pour une durée indéterminée.

- Nommer la société AUDIT TAX & CONSULTING commissaire aux comptes pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

2019401387SRLB2

Société UNIVERS MODE MOUSTACHE SARL

MF : 1593099-G-N-M-000

Siège social : 58 Av Abderahmen El Khabthani Nouvel Ariana

Capital social : 7.000 DT

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire réunie le 25/12/2018 enregistré à la recette des finances de cité administrative Ariana le 15/12/2018

sous le numéro n°18705571 quittance n°M011604 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance d'Ariana en date du 6/3/2019 les associés ont décidé ce qui suit :

1- Approbation du mode et délais de convocation;

2- Acceptation de la cession des parts sociales des associés;

3- Mise à jour des statuts de la société;

4- Nomination d'un nouveau gérant;

5- Formalités réglementaires.

2019401388SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Changement de la forme juridique

Société BADER EDDINE OUESLATI DU MEUBLE

Capital : 20 000 DT

2, rue n°52 cité El Khadhra Tunis

MF : 1289878B/A/M/000

CNSS : 321549-91

Suivant PV de l'AGE du 10/3/2015 enregistré à la recette d'enregistrement des sociétés 1er bureau API Tunis le 18/3/2015, Quittance n°3799 Enregistrement n°15502895, dont deux copies ont été déposées, ainsi que les statuts mis à jour au Tribunal de commerce de Tunis en date du 25/5/2015 sous le n°D018672013.

Il a été décidé le changement de la forme Juridique de la société d'une SARL à une SUARL et la confirmation de M. Bader Eddine Oueslati Gérant de la société lui conférant tous les pouvoirs.

2019401380SRUB2

Sté «KITA» SUARL

Au capital de 10000 dt

05 Av. Taher Ben Ammar, Bloc C App. 12 - El Manar 2 - 2092

Matricule Fiscal : 000/M/A/1213833/A

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 16/02/2019, enregistré à la recette des finances El Menzah 9 le 19/02/2019, quittance n°15544, enregistrement 19800666 dont il a été déposé au registre national des entreprises le 26/02/2019. Il a été décidé ce qui suit :

- Mr. Chtioui Zakaria a cédé 50 parts sociales à Mme Balti Faten

- La démission de l'ancien gérant Mr Chtioui Zakaria

- Nomination d'une nouvelle gérante Mme Balti Faten

- Changement de la forme juridique de l'entreprise d'une SUARL à une SARL.

2019401386SRUB2

AUTRES SOCIETES

Démarrage des souscriptions du fonds d'amorçage

«CAPITAL'ACT SEED FUND»

«CAPITAL'ACT SEED FUND» est fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée régi par la loi n°2001-83 datée du 24 juillet 2001 relative au code des organismes de placement collectif au codes telle qu'il a été modifié et complété par les textes subséquents. Ce fonds est régi également par la loi n°2005-58 datée du 18 juillet 2005 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents. Le fonds est agréé par le Conseil du Marché Financier en date du 19 septembre 2018 sous le numéro 212018.

United Gulf Financial Services - North Africa (UGFS-NA) porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions du fonds «CAPITAL'ACT SEED FUND» a commencé le 15 mars 2019.

Le fonds présente les caractéristiques suivantes:

Dénomination : «CAPITAL' ACT SEED FUND »

Adresse : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

Forme juridique : Fonds d'amorçage bénéficiant d'une procédure allégée

Durée : 10 ans à compter de sa date de constitution, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune

Visa règlementaire du CMF : N°19-1022 du 15 mars 2019

Objet : Le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif. Le fonds intervient essentiellement pour aider les promoteurs à :

- Exploiter les brevets d'invention,

- Achever l'étude technique et économique du projet,

- Développer le processus technologique du produit avant la phase de la commercialisation,

- Achever le schéma de financement. Le renforcement des fonds propres des projets innovants avant la phase de démarrage effectif.

Législation applicable : Loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif et la loi n°2005-58 du 18 juillet 2005.

Montant du fonds : 50 000 000 dinars divisé en 500 000 parts de 100 dinars chacune.

Date d'agrément : 19 septembre 2018.

Promoteurs : United Gulf Financial Services - North Africa (UGFS-NA) et Arab Tunisian Bank

Gestionnaire : United Gulf Financial Services - North Africa (UGFS-NA)

Dépositaire : Arab Tunisian Bank

Distributeur : United Gulf Financial Services - North Africa (UGFS-NA).

Pour plus d'informations sur le Fonds «CAPITAL'ACT SEED FUND», un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 15 mars 2019, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.

2019R00881SODB2

Groupement Association Hydraulique à Ghouirgua

Selon PV en date du 15/3/2019 enregistré à la recette des finances de Kalaa Kébira le 18/3/2019 sous

n°19700527 Quittance n°17851, il a été décidé de donner procuration à monsieur Adnène Ben Laarbi Ben Amor Gazzeh titulaire de la CIN n°08428479 pour la signature de tout document concernant l'achat du terrain objet du titre foncier n°173593 Sousse dénommé Néjib et qui concerne le lot n°24 d'une superficie de 195 m² si à Ouled Mohamed délégation de Kalaa Kébira au profit du groupement association hydraulique Ghouirgua.

2019S00462SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Vente par M Jamal Ouely à M Abdelhak Belguith, contrat enregistré le 7/3/2019 quittance n°M027716 enregistrement n°19200849 d'un fonds de commerce sis au 4 rue Elmourouj Elghazala Ariana, tout commerce toute opposition à cette vente doit se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours de sa publication dans le JORT.

Annonce parue aux journaux le Quotidien et Echourouk du 16/3/2019.

2019T00510FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing daté le 28/02/2019 enregistré à Menzah Tunis le 4/3/2019 quittance n° M031292 enregistrement n° 19201214 Mr Mourad Ben Mohamed Ben Ahmed Dahmen a vendu la totalité du fonds de commerce sis à Menzah 7 Ariana Ville n°96 Rue Mouaouia Ben Abi Sofiene, avec tout les éléments corporels et incorporels à Mr Mohamed Nabil Ben Noureddine El Henidi. Les oppositions doivent êtres faites entre les mains de l'Acheteur à son adresse ci-dessus.

L'annonce a été publiée au quotidien Echourouk n°10094 le 8/3/2019.

2019T00511FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19 février 2019 enregistré à la recette des finances Mourouj 1 le 13 mars 2019 n° d'enregistrement 19201043 quittance n°M025324 Monsieur Moujib Errahmen Sadki a cédé à Monsieur Houssine Chammar la totalité du fonds de commerce sis au magasin n°1 résidence Fourat escalier A Mourouj 5 Ben Arous.

Les oppositions seront adressées à l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Assabah du 19 mars 2019.

2019T00513FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé, enregistré à la recette des finances de Bizerte le 8/3/2019 quittance n°M023101 enregistrement n°19201158, Mr Foued Ben Salem Ben Chbil Ghozzi, demeurant rue du golfe arabe immeuble sprols appartement 13 Menzeh 8 l'Ariana a cédé à Madame Samia Karine Baccouche, demeurant route la corniche Sidi Salem Raouebi Bizerte, la totalité du fonds de commerce affecté pour l'exposition et vente des meubles, situé au rez-de-chaussée de l'immeuble le corail à la cité de la nouvelle plage Sidi Salem (en face de l'hôtel Bizerta Resort) Bizerte qui représente un point de vente parmi les constituants du registre de commerce n°A131061996 conservé au centre National du registre des Entreprises (bureau régional de l'Ariana) publié dans les journaux الشروق et le Quotidien le 15 Mars 2019.

Toute opposition doit être faite et signifiée au bureau de Maître Ferid Zarrouk, rédacteur de l'acte de vente du fonds de commerce, situé Place de la jeunesse Bizerte et ce dans les délais de vingt jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2019R00884FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'ASSP en date du 01/3/2019 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 14/3/2019 sous le n°19201509 quittance n°M033988, Mme Moufida Gharbi, demeurant à la résidence Aziz Appartement 51D Dar Fadhal la Soukra - Ariana, identifiant fiscal n°051482V CIN 00750234, a vendu tout le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis au rez-de-chaussée de l'imm. Badr El Wahat Ain-Zaghouen Tunis, exploité en tant que commerce de restauration fast-food à Rafik Gassoumi et Mahdi Marouani. Les éventuelles oppositions seront reçues dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de Maître Jalila Godhbani Avocat ayant son cabinet au B22 imm. Safsaf Rue Chat Roman Montplaisir Tunis.

Cette publication est parue au journal le Quotidien du 21/3/2019.

2019R00890FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 6/3/2019, enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 15/3/2019, (reçu n°M019538, enregistrement n°19200688) Monsieur Hatem Ben Fathi Ben Romthan Kezder CIN 09436067, a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis rue Khalifa Elkaroui Khezama Sousse,

destiné pour vente des produits d'Alimentations générales, à Mme Hayet Bent Bannour Ben Mohamed Ben Jazia, CIN 0392970.

Les oppositions s'effectuent entre les mains de l'acheteuse à son adresse sise rue Khalifa Elkaroui Khezama Sousse dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien».

2019S00466FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat rédigé par Maître Nahla Lajmi rue Aboulkacem Achebi Imm. Cartago 1er étage Sfax, MF 000PA949183/T, le 6/3/2019 et enregistré à la recette des finances Av. Habib Bourguiba Sfax le 13/3/2019 sous le n°19201039 quittance n°M023145, Mr Hsan Ben Fraj, titulaire de la CIN n°01340947 du 7/01/2002, demeurant route Mharza km 5 Sfax a vendu à Mr Ali Bkekra, titulaire de la CIN n° 08176745 du 9/10/2000 demeurant Bir Ali Ben Khlifa Sfax, tout le fonds de commerce de vente de fast food "ملاوي العقربي", route Mharza cité Habib rue Jordani Sfax.

Les oppositions doivent être faites auprès de l'acheteur "ملاوي العقربي" route Mharza cité Habib rue Jordani Sfax dans les vingt jours au plus tard après la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal "الصباح" et au journal "Le temps" du Samedi 16/3/2019.

2019X00496FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 6/02/2019 à Gafsa et enregistré à la recette des finances de Gafsa le 6/02/2019 quittance n°MO05170 numéro d'enregistrement 19200814.

Monsieur Mohamed El Khames Ezayer a vendu à Monsieur Etayeb Ben Mohamed Ben Etayeb Etlili la totalité du fonds de commerce à usage de parfumerie sis à place Pasteur Gafsa.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours à compter de la parution de présent avis entre les mains de Maître Zarouani Chawki Avocat Rue Farhat Hached Gafsa.

2019D00040FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28/12/2018 enregistré à la recette des finances de Tataouine le 28/02/2019 sous le n°19200952, quittance n°M023379, Monsieur Azzedine Ben Mohamed Taleb, CIN n° 06507443 a vendu à Société Royal «Wings-Travl» Agence de voyage catégorie A Représentée par Houssine el Houch CIN n°06536740, la totalité du fonds de commerce sis à Avenue Ahmed Tlili Tataouine destiné au commerce du Téléphone Mobile et des Supports de communication et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur sus-cité à l'adresse du fonds de commerce et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le jeudi 7/3/2019 au journal Echourouk.

2019M00161FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé rédigé par Maître Baghdadi Lamia Avocat à la cour de cassation et signé par les 2 parties signataires du contrat contractantes le 25/02/2019 enregistré à la recette des finances de Beni Khiar le 25/02/2019 conformément au reçu n°7754 sous le n°19200284 Monsieur Mohamed Badis a vendu le fonds de commerce présentant local pour le commerce des volailles, sis Rue 9 Avril Beni Khiar à Mme Fairouz Elhadj Taieb.

Les objections seront reçues à l'adresse du fonds de commerce sis à Rue 9 avril Beni Khiar dans les délais de 20 jours à partir de la publication dans le Journal Officiel.

Cet acte a été publié dans le journal «La Presse» le 6 mars 2019.

2019N00319FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente d'un fonds de commerce signé le 12/3/2019 à la municipalité de ksibet elmadiouni et enregistré le 14/3/2019 sous le numéro 19201379 numéro de quittance M020237 Mr Faouzi Nagbi a vendu à Madame Saousen Ben Amor, la totalité du fonds de commerce vente de prêt à porter sis au centre commercial Monastir, avec les éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur, dans un délai de 20 jours légal à l'adresse sus indiquée. Cet avis a été publié au journal "echourouk".

2019P00200FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 14/3/2019. Karim Trabelsi a vendu à Imen Sfar Gara Ali le fonds de commerce de coquerie sis à l'avenue Ali Belhouane Mahdia et toute opposition doit être déposée au domicile de bureau de l'avocat maître Elmoez Elouni ainsi que cet acte a été publié au journal Echourouk le mercredi 20 mars 2019.

2019I00069FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 5/3/2019, enregistré à la recette l'Ariana, le 5/3/2019, bordereau Mo28028, folio n°19201000 M

Mohsen Sghaier a cédé à M Hafnoui Sghaier, un fonds de commerce, sis exploité à 5 rue Beyroute Ariana; la vente a eu lieu moyennant le prix de 5000 dinars.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 20 jours qui suivent l'insertion de cet article au JORT au bureau du Maître Belhouchet Mohiedine, 01 rue Ahmed Khobthani Ariana, sachant qu'elle a été publiée aux journaux Le quotidien et Echorouk le 19/3/2019.

2019401392FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat sous-seing privé en date du 6/3/2019, enregistré à la recette des finances Rue d'Autriche, le 7/3/2019 sous le numéro 19201005, quittance n°M020396; Mr Mohamed Adel Sbewelgi, demeurant au 05 Rue Assad Ibn Fourat 2027 Ariana centre cède et vend à Mr Tarek Ben Abderrazzak Ben Abdelaziz Fazaoui, demeurant à Ibrahim Zahar Sbiba Kasserine la totalité du fonds de commerce exploité comme café catégorie A sis au 01 Rue Qatar rue de Cologne Tunis,

Toutes les oppositions doivent être adressées aux Mains de Mr Tarek Fazaoui demeurant au 01 Rue Qatar - rue de Cologne Tunis, dans un délai minimum de 20 jours à partir de la parution au JORT.

Cet avis a été publié au journal Essabah du 21 Mars 2019.

2019401393FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte du 28/01/2019 enregistré à Monastir le 6/02/2019 sou le n° 19300645 quittance n° M008190, Syrine Jaied CIN 06920318 Résidante cité Essalem Monastir a loué à société, BIZZ' ART - SUARL, MF : 1607310/P/A/M/000, en cours de constitution» sise à avenue 18 janvier R6 Monastir exploité comme restaurant pour une durée de deux ans renouvelables à partir de 1er/1/2019 au 31/12/2020 cette location a été publiée au journal "Echourouk" le 31/12/2019.

2019S00463FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 8/3/2019 enregistré à la recette des finances publiques de Midoun Djerba le 14/3/2019 sous numéro 17300873 et quittance M017781, Essia Ben Hadj Younes titulaire de C.I.N n°05755274 délivrée le 4/02/2019 à Tunis demeurant à Sedeghien Djerba, a loué la totalité du fonds de commerce sis à Midoun Djerba et exploité à la vente des prêts à porter et produits artisanaux à Moez Chelba titulaire de C.I.N n°09112405 délivrée le 9/11/2004 à Tunis, demeurant à El May Djerba.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains du locataire au local du fonds du commerce dans les 20 jours à partir de la date de la parution de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

2019M00160FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Association des Professeurs d'Espagnol en Tunisie (A.P.E.T)

Siège social : Laureate Language Center (L.L.C.), 16, Rue Zoubeir Ibn al-Aouem, Menzah 6, Ariana.

Objectifs :

1. Contribuer à la promotion de l'enseignement et l'apprentissage de la langue, la littérature et la civilisation espagnoles et hispano-américaines en Tunisie ;

2. Contribuer à la promotion du dialogue culturel entre le peuple tunisien et les peuples hispanophones;

3. Contribuer à la promotion et la divulgation de la culture de la paix et la tolérance à travers l'enseignement des langues étrangères ;

4. Contribuer à l'encadrement matériel et moral des professeurs d'espagnol en Tunisie.

Le comité directeur est composé comme suit :

- Présidente : Afef Zaoui Righi

- Premier vice-président : Meimouna Hached Khabou

Deuxième vice-président : Mohamed Ben Slama

Secrétaire général : Nour Allah Wajdi Ghozzi

Trésorier : Mehdi Cherifi

2019S00457APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Ambassadeurs de la Culture et L'éducation et du Tourisme

Sujet : Association de développement et culturel

Siège social : Cité El Gouafel Gafsa

Objectif : Promotion et soutien et encadrer de la sensibilisation culturelle et éducative et touristique

Président : Gadhoumi Mariem

Trésorière : Brahmi Chadlia.

2019D00038APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : association Aghlabit sportif de Kairouan

Siège social : salle Ksibi de sport Kairouan

Président : Taoufik Bel Akhel

Membres : Khaled Derbel (Vice président), Mahmoud Laben (Secrétaire général), Hamza Laben (Trésorier).

Sujet : encadrer et développer le sport pour les jeunes.

Sport : Kik boxing.

2019H00077APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : les anciens du lycée mixte de Siliana

Siège social de l'association : complexe culturel de Siliana

Sujet de l'association : valoriser le rôle de l'établissement scolaire et travailler à soutenir les moyens de son développement.

Objectifs de l'association :

Organiser les événements culturels et séminaires intellectuels et formation dans les domaines de l'éducation, du tourisme et de la culture aux niveaux régional, national et maghrébin.

Soutenir le travail social du lycée et à l'extérieur.

Programmer les activités de loisirs pour les élèves du lycée.

Contribution participative à la programmation de projets de développement associés au lycée.

Rationaliser le rôle des parents dans le processus éducatif.

Comité :

Bargaoui Akram : président

Heni Houssem : secrétaire général

Ayari Amar : trésorier.

2019F00029APSF1

Constitution d'une association sportive

Dénomination : Association Sportive de la Faculté des Sciences de Bizerte

Adresse : Faculté des sciences de Bizerte.

Objectifs :

Former et encadrer les jeunes pour développer leurs capacités physiques, techniques et morales et les élever au plus haut niveau.

Section : sport pour tous

Membres :

Président : Ahmed Mellekh

Secrétaire général : Hichem Haded

Trésorière : Afef Gabtni

Vice président : Samir Majdoub

Khaled Ben Ayed (membre)

Sami Karmous (membre)

Makram Saidani (membre)

Mohamed Salah Zaibi (membre)

Adel Toumi (membre).

2019W00141APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Bir Halima l'Avenir.

Objet : Culturelle et Environnementale

Les Buts : - Organisation des Activités Culturelles et Loisirs.

- La Participation à l'aménagement des espaces vertes.

- L'amélioration de l'aspect esthétique de la région,

Siège social : Bir Helima 1155 - Zaghouan

Président : B.Cheikh Ridha.

Secrétaire Général : Hajej Wajdi.

Trésorier : Farhat Rochdi.

2019U00030APSF1

Homologation de résolutions

Syndic "AFRANE CITY 2"

Route Lafrane Km 5.5 Immeuble Afrane City 2 - 3093 Sfax

Suivant PV en date du 4/01/2018 enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 02/4/2018 sous le n°18800771 quittance n°M029797 il a été procédé à l'élection du nouveau bureau de syndic "AFRANE CITY 2" composé de :

Président : M. Wael Ghorbel

Trésorier : M. Kais Gafsi

Membres : M. Aymen Ghribi

M. Wassim Kammoun.

2019X00495APSF2

Election d'un nouveau comité

Association IKOTUNISIA des Arts Martiaux

Visa n°2017S01016APSF1

Selon PV de l'A.G.Extraordinaire en date du 25/01/2019, déposé au commissariat de la jeunesse et du sport à Sousse le 4/3/2019 sous n°1384 il a été mentionné : L'élection de Mr Maher Yousfi en tant que président, Mr Mohamed Abdallah Grira secrétaire général et Mr Slim Ben Taleb trésorier.

2019A00178APSF2

RESIDENCE CORALIS

20, avenue Taieb Mhiri 8000 Nabeul

Suivant procès-verbal du 28/02/2019 enregistré à la recette des finances de Nabeul le 14/3/2019 sous le n°19700929.

Il a été décidé à la majorité, la nomination de :

Monsieur Boukhari Kassar : Président du syndicat

Madame Annie Barral Dunis : trésorière

Monsieur Jalel Belkhouja : secrétaire général

L'approbation à la majorité de toutes les propositions présentées.

Quitus est donné aux membres du Syndicat.

2019N00317APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Partie saisissante : Mr Majed Ben Mohamed Salah Ben Abid domicilié bureau de son avocat Maître Rachid Mbarek 11 Rue D'Alger Tunis 1000.

Partie saisie : Mme Fadhila slaymi C.I.N n°03684449 délivrée le 28/5/2009 élisant domicile au bureau de son avocate Halima Tijenj 67 Avenue Habib Bourguiba Appartement Farah 1er étage Bureau n°16 Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Rachid Mbarek 11 Rue d'Alger, Tunis 1000.

La propriété objet de saisi : Des parts indivises de la propriété objet du titre Foncier 54722 Tunis soit 495 indivis sur lequel est édifié un immeuble composé d'un rez-de-chaussée et trois autres étages, situé à Raoued, Rue El Houdoue, grevé d'une hypothèque volontaire au profit de la Banque Tuniso - Kouatenne d'une somme de (40.000, D000).

Et il s'agit d'une parcelle de terrain nu d'une contenance de 495 m².

La mise à prix : Est Fixée par six cents quatre vingt huit mille dinars (688.000,000) suivant le rapport d'expertise établi sur ordre de juge par l'expert Sdiri Houssine le 24 juillet 2018 dûment taxé le 24 Juillet 2018 à ajouter les Frais de la procédure de saisie immobilière.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le 29 avril 2019 à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance d'Ariana à 9h du matin, toute personne peut visiter l'immeuble saisi et prendre connaissance du cahier des charges au greffe du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Visite du terrain : Toute personne peut visiter le terrain objet de saisi immobilière de 9h à 18h et peut prendre communication du cahier des charges au greffe du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant 11 Rue d'Alger, Tunis 1000, en laquelle une copie restera de posé, pour les étrangers l'autorisation du gouverneur est obligatoire et les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Communication du Cahier des charges : Toute personne peut prendre communication du cahier des charges au greffe du tribunal ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2019T00498VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : AMEN BANK - S.A. M.F 221 M -sis à l'Av Med 5 Tunis.

Parties saisies : Jalel El Hammami- CIN 00688999 -Demeurant 1) à la rue Aziza Othmana Immeuble 1 App n°5 cité Ennour El Manzah7 Ariana 2) 39 Souk KMECH - Tunis

Avocat poursuivant : Me Ahmed Smat - 60 Av Bab Benat Tunis.

Immeuble saisi : la totalité de la propriété dénommée «EZZAHRA» objet du titre foncier 163357 Tunis revenant à Mr Jalel El Hammami, sise au 32 Kotteb Louzir Tunis s'agissant d'un café renommé palais Zahra d'une superficie de 348 m² sur 4 niveaux.

Mise à prix : 3.615.784,000 dinars outre les frais.

Date et lieu de l'adjudication : Mardi le 16/4/2019 à 9H devant le tribunal de 1ère instance de Tunis

Visite : Tous les jours pendant l'horaire du travail.

2019R00887VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude du Maître Moussa Sadok Farhat

Avocat à la cour de cassation

Avenue Hédi Chaker Tataouine 3200

Tél : 75.861.844

Fax : 75.850.072

Matricule Fiscal : 263617/NP/000

Partie poursuivante : Abdallah Ben Mohamed Ben Ali Boumekhla C.I.N n°0651112 demeurant à Tataouine.

Partie poursuivie : 1) Mbarka Goutai 2) Zohra Ezzidine 3) Mabrouka Ezzidine

4) Zouhaier Ezzidine 5) Rejeb Ezzidine 6) Hédi Ezzidine demeurants à Tataouine rue Chattila.

Date et lieu de la vente : tribunal de 1ère instance à Tataouine Chambre des saisies -arrêts le 29-4-2019 à 9 h du matin.

Mise à prix : Cent vingt trois milles et neuf cent soixante dinars (123.960.000).

Immeuble saisi : La totalité du local sis à 3 rue Chattila Wed el Gamah Tataouine délégation Tataouine nord zone urbaine comportant deux maisons chaqu'une a une entré spéciale se limitant au sud rue Chattila sur 13.20 m, à l'Est un lot de terrain à la propriété de monsieur Ahmed Ezidinne sur : 27m, au nord Mohamed Garmouda sur 27 m à l'ouest Ayadi Dab sur 13.20 m la totalité de superficie est 356.40m².

Visite de l'immeuble : de 9 h du matin à 17h30 chaque jour ouvrable et pour des amples renseignements, lecture du cahier de charges au greffe du dit tribunal bureau de l'Avocat poursuivant Moussa Sadok Farhat 20 Rue Hédi Chaker Tataouine.

2019R00893VEPA1

Republication d'une vente d'un fonds de commerce

Pour la 3ème fois

Suite à la déchéance de l'affaire possessoire en 1ère instance et en appel intenté

par madame Mbarka Dhifellewi

Etude de Me Mohamed Guenniche

Huissier Notaire à Borj El Amri

Tel : 23.347.425

Créditeurs auteur des poursuites :

Hatem Khalfi élisant domicile en l'étude de son avocate Yossra Gmach sise au 2 Avenue 20 mars- Angle Commandant Bjaoui -Résidence Amira - 1er étage - Le Bardo 2000.

Débiteur condamné :

M. Hatem Kmiri, domicilié en son local commercial sis à Sidi Khalef, donnant sur la rue du marché souk Jedid- Sidi Mehrez prés de la maison de l'enfance à el Hafsia - Gouvernorat de Tunis.

Document exécutoire :

Ordonnance immédiate (commerciale) rendue par le tribunal de première instance de Tunis 1 sous le n° 33930du 13/11/2014.

Fonds de commerce proposé à la vente :

Sis à Sidi Khalef donnant sur la rue du Souk Jedid à Sidi Mehrez prés de la maison de l'enfance à el hafsia - Gouvernorat de Tunis, dont la propriété revient au condamné M. Hatem Kmiri avec tous les éléments et composants consistant en :

1/ Le droit de bail

2/ Les éléments immatériels consistant en la clientèle, l'achalandage, l'adresse du local, son nom commercial, à savoir (Hatem tissus de luxe -Rideaux -linge de maison et tapisserie) et le droit de bail.

3/ Les éléments matériels consistant en tous les biens meubles et matériels essentiellement 50 coupons de tissus de différentes formes et des ensembles de rideaux d'ameublement de chambres, des quantités de coupons de tissus en satin.

Prix d'ouverture :

Soixante cinq mille six cent dinars (65.600d.000) après la réduction de 20 % dont :

1/ dix sept mille six cent dinars (17.600d.000) après la réduction de 20% pour les éléments matériels.

2/ quarante huit mille dinars (48.000d.000) après la réduction de 20% pour les éléments immatériels.

Frais :

L'acheteur adjudicataire assume tous les frais du jugement.

Date et lieu de la vente :

La vente est fixée pour le jeudi correspondant au 18/4/2019 à 13H et suivantes sur les lieux au siège du fonds de commerce sis à Sidi Khalef donnant sur la rue Souk Jedid à Sidi Mehrez prés de la maison de l'enfance à el Hafsia Gouvernorat de Tunis.

Chaque personne intéressée par l'achat est tenue de contacter l'huissier notaire et de lui demander de lui faire visiter, voir et consulter le cahier des charges en tout horaire administratif.

Remarque :

La participation à la vente aux enchères n'est autorisée qu'à celui qui consigne la somme de vingt mille dinars (20.000d.000) moyennant un chèque certifié déposé chez l'huissier notaire responsable de la vente.

Ne peut Bénéficier de la mise en vente aux enchères que celui qui aura avancé la totalité du prix et des frais en espèces ou par chèque certifié.

2019R00895VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Suite à une saisie exécutive immobilière

Le 29/4/2019 à 9h du matin et suivants à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Mahdia sera procédé à la vente de l'immobilier ci-après :

Le créancier : Ezziddine Ben Ammar Ben Slimene Bouazize Awled Hannachi Chorbene Mahdia

Avocat poursuivant : Maître Mrabet Adel Avocat auprès de la cour de cassation immeuble izdihar Sahloul Sousse. M.F : 1021253/T

Débiteur saisi : Sadok Ben Younes Ben Ahmed Bouaziz Ben Ali Ghrabia Awled Hannachi Chorbene Mahdia.

Immobilier mis en vente :

La totalité des parts de débiteur saisi dans l'immobilier situé à Awled Hannachi Chorbane Mahdia titre foncier 46126 Mahdia nommé «amna» sa superficie est égale 1456.364 parts de totalité de 8010 parts.

C'est un terrain planté d'oliviers et d'amandiers et la totalité des parts de débiteur saisi dans les immobiliers situe à Awled Hannachi Chorbane Mahdia titre foncier 3880 Mahdia nomme «imen» sa superficie est égale 12316.906 parts de totalité de 41688 parts. C'est un terrain planté d'oliviers. Ainsi que la totalité des parts de débiteur saisi dans les immobiliers situé à Awled Hannachi Chorbane Mahdia titre foncier 31835 Mahdia nommé «amna» sa superficie est égale 2365.452 parts de totalités de 13010 parts. C'est un terrain planté d'oliviers et d'amandiers.

Mise à prix :

Vingt-huit mille sept cent vingt dinars huit cent vingt huit millimes (28.720.828Dt).

Observation :

Pour la communication du cahier de charge contactez le greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia ou l'avocat poursuivant pour participer aux enchères il faut consigné au moins le tiers de la mise à prix.

La visite de l'immobilier se fait chaque jour de 10h de matin jusqu'à 17h.

2019S00459VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Hedia Eddouz, Om elkhir Eddouz, Nour Eddouz et Rafika Eddouz, ayant élu domicile au cabinet Maître Layouni Mervat Avocate auprès de la cour d'appel rue sœur Joséphine Sousse.

Partie adverse : Lotfi Eddouz, demeurant au siége de la délégation de Sousse médina rue Venezuela n°45 cité Ridh - Sousse.

-Abd el Krim Eddouz, demeurant au siège de la délégation de Sousse - médina Avenue Souefa cité Bouhsina - Sousse.

Désignation du bien à vendre : Un rez-de-chaussée, d'une superficie de 120m², situé à kodeit Melek Sousse est composé de quatre chambres, une cuisine, une salle, de bain et une petite cour.

Mise à prix : soixante-dix mille trois cent vingt dinars (70.320 000d).

Date et lieu de l'audience : l'adjudication aura lieu le jeudi le 18/4/2019 à 9 heures du matin à l'audience des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Pour de plus amples renseignements : S'adresser à l'étude de maître Layouni Mervat, avocate poursuivant, et au greffe du tribunal de première instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

Visite des lieux : les jours ouvrables.

2019S00461VEPA1

Vente aux enchères publiques

Koubaa Sallemi Fatma

Avocate Avenue Taieb Mhiri n°7, 3000 Sfax

Tél. : 74296991

GSM : 28310376

Matricule fiscal : 1140227/E/A/P/000

Il sera procédé à la vente de l'immeuble indiqué ci-dessous au dernier enchérisseur à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax et ce le lundi vingt neuf avril deux mille dix neuf (29/4/2019) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Abdelhamid Ben Mokhtar Ben Boujomaa Mahfoudhi, sa profession ouvrier agricole domicilié à Douleb Sbeitla Kasserine.

Avocate poursuivante : Maître Fatma Koubaa Sallemi, Avocate à la Cour d'Appel, ayant son étude Rue Taieb Mhiri n°7 Premier étage Sfax.

Le débiteur saisi : Mohamed Néjib Ben Mohamed Mseddi, Agriculteur, titulaire de la carte d'identité nationale n°01056290 demeurant Route de Sidi Mansour Km 12 Sfax.

Immeuble à vendre : la boutique est sise Route de Sidi Mansour Km 12,5 louée par Abdallah Magtouf de forme triangulaire couvrant une superficie totale d'environ 63m2 comportant une espace et 4 magasins réservés pour la réparation des cycles limitée au Sud par une boutique appartenant à Najet Chalbi, à l'Ouest par Rue de Sidi Mansour à l'Est par Mongi Chaari et au Nord par un terrain nu appartenant à un voisin puis derrière se trouve un passage.

Mise à prix : suite à la décision rendue par la chambre des criées dans l'affaire 5280 du 29/04/2019 de rabaisser la mise à prix de 40% elle est fixée à neuf milles soixante-douze dinars (9.072,000 DT) pour la totalité du bien saisi outre les frais taxés par le tribunal privilégiés et qui sont fixés à 1.363,307 dinars et autres frais divers.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble est possible durant les jours de la semaine au cours de l'horaire administratif.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax ou l'étude de Maître Fatma Koubaa Sallemi, Avocate à la Cour d'Appel, ayant son étude Rue Taieb Mhiri n°7 Premier étage Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2019X00464VEPA1

Adjudication aux enchères publiques après réduction de 40%

Maître Mohamed Amouri Avocat

L'adjudication aura lieu le mercredi 17/4/2019 à 9h du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sise à avenue Ahmad Aloulou Sfax Eljadida,

L'avocat poursuivant : Maître Mohamed Amouri, avocat domicilié à son étude sise à imm. Chefii 23 rue Salem Harzallah Sfax.

Partie poursuivante : Hatem Kchaw (cin : 05399912), domicilié au bureau de son avocate Maître Mohamed Amouri 23 rue Selem Harzallah Sfax.

Partie saisie : Hédi Ben Hamouda, demeurant à Awled Haj Ali Gargour Sfax (cin : 01337539)

Propriété à vendre : La moitié de la propriété sise à la route de Gabés km 19 Gargour, sa superficie est de 1370 m², elle est clôturée et se compose de :

- une villa dont la superficie est de 111,57 m² et se compose de 2 vérandas, 2 chambres, un hall, une salle de bain; une cuisine.
- une chambre extérieure dont la superficie est de 4,80 m².

Mise à prix : 38.700.000D.

La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat de la cour de première instance de Sfax2 ou est déposé le cahier des charges ou le bureau de l'avocat poursuivant.

N.B. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix avant l'adjudication et par l'intermédiaire d'un avocat.

2019X00482VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Après réduction de mise à prix de 40%

Bureau du Maître Jamel Masmoudi

Avocat à la cour de cassation

L'adjudication : aura lieu le lundi 15/4/2019 à 9 h du matin à la salle des ventes immobilières au Tribunal de première instance de Sfax.

Partie poursuivante : Najoua Bent Ali Ben Mohamed Ben Abid Ben Ahmad Ben Abid résidante à l'avenue 9 avril Hencha Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Jamel Masmoudi avocat à la cour de cassation, domicilié à son étude, sise à l'avenue Abou Kacem Chebbi immeuble Rex palace 1er étage bureau n°103 Sfax.

Partie saisie : Ajmi Ben Bachirben Ali Ben Mohamed Ben Fekih Bouteraa Terai résident à Merkez Mesbeh Jamel Hencha Sfax

L'immeuble soumis à l'adjudication :

Il s'agit d'une maison sise à rue 9 avril à délégation Hencha, gouvernorat de Sfax prés des immeubles des voisins de l'Est, le Sud et l'Ouest. Elle est d'une superficie totale de 120 m²,

contenant un séjour, au milieu d'elle un pui, trois chambres, une cuisine, une salle de bain avec électricité et de l'eau coulant, son sol est couvert du carrelages.

L'immeuble soumis à l'adjudication est limité au Nord par une rue là au son entrée et à coté de l'entrée de l'immeuble à l'ouest des escaliers menant au sommet de la maison à l'est el khachermi à l'ouest Ben Khlifa Emna et au sud Elouni Jileni.

Notez que la maison est habitée par madame Najoua et ses enfants qui sont sous sa garde en vertu du jugement numéro 73652 en date du 16/12/2016 personnalisée : par l'expert judiciaire spécialisé des affaires immobilières monsieur Elyes Medhioub en vertu de l'ordonnance sur requête n°10210/18 donnée par le Président du tribunal de 1ère instance de Sfax le 26/11/2018.

Mise à prix : Vingt six milles quatre cent dinars (26.400.000 d) plus frais divers en sus.

La visite de l'immeuble : peut s'effectuer tous les jours de travail pendant l'horaire administratif, pour plus de renseignements contacter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax où le bureau de l'avocat poursuivant. Toute personne désirant participer à cette enchère doit consigner le tiers de la mise à prix soit Huit milles huit cent dinars (8.800.000 d) avant l'adjudication. La participation aux enchères ne se fera que par l'intermédiaire d'un avocat.

2019X00484VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mohamed Hbib Ben Noureddine Trigui, CIN 05388321, demeurant à route Gremda km6 Markez Kammoun Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L immeuble sis à la route de Gremda Markez Kammoun Sfax d'une contenance de 527 m² clôturé du coté sud par Tawfik Trigui, du coté est et nord par feuNoureddine Trigui, du coté nord par une route d'où son entrée consistant en un terrain contenant en une villa moderne d'une superficie couverte de 207 m² contenant une véranda, un hall, 5 chambres, une cuisine, une salle de bain et une toilette.

L'immeuble est équipé par l'eau potable et l'électricité.

Mise à prix : (282.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 24/4/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X00493VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Ahmed Ben Ameur Ben Mohamed Krid, gérant d'une société CIN 08408058 demeurant à 7 rue Abou Elbakaa Errandi Ariana.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «ibtissem» objet du TF n°140616 Sfax d'une contenance de 472 m² consistant en un terrain clôturé contenant une villa sis à la route Mahdia km9 Sfax et précisément à 300 mètres de cette route dans une impasse connue par impasse njeh il contient au coté nord est un espace clôturé de 2 mètres de hauteur d'une superficie de 28 m².

La superficie couverte de la villa est de 123 m² contenant un hall, 2 chambres, un salon, une cuisine une salle de bain et une véranda dont le sol est en carrelage à l'exception de la salle de bain en parterre.

L'immeuble est équipé en électricité et il contient une réserve d'eau son état est normale et il manque de l'entretient.

L'immeuble est délimité du coté sud par Omar et Najeh Frikha, du coté nord par Nader Krid et l'entrée de l'immeuble, du coté est par Nasser Krid et du coté ouest par feu Krid.

Mise à prix : (120.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 29/4/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X00494VEPA1

Vente d'un fonds de commerce

Maître Sofien Aouida

Huissier de Justice

Adresse : Av. Farhat Hached Immeuble Majed-Zarzis

Tel : 75891373

Fax : 75691372

MF : 978503/B

Le créancier poursuivant : Caisse nationale de sécurité sociales représentée par son représentant légal son domicile élu au bureau de l'avocat Maître Maatoug Hatem sise à 19 rue Aboulkasem Chabi Zarzis.

Le défendeur saisi : Hachmi Abelmoumin demeurant à Pizza Maf Rue de l'environnement Zarzis.

Document d'exécutoire : copie n°13912 du jugement ordonnant l'exécution du rendu par le tribunal de première Instance de Médenine en date du 21/5/2012

Fonds de commerce exposé à la vente : Fonds de commerce connu sous le nom Pizza Maf sis à rue de l'environnement Zarzis avec tous ses éléments et composant consistant en :

A : Eléments incorporels : constitués de sa clientèles et achalandage son enseigne et nom commerciale.

B : Eléments Incorporels : constitués des matériels et équipent indiqués dans le cahier des charges en possession de l'huissier poursuivant.

Origine de propriété du présent Fonds de commerce : fonds de commerce a été acquise par voie de construction.

Mise à prix : 79320.624DT.

A- Eléments matériels : 28645.000DT.

B- Eléments Incorporels : 50675.624DT.

Frais : L'acheteur bénéficiaire de l'adjudication devra payer 10% en plus à titre de frais engendrés par la rédaction de procès-verbaux dans la cadre de l'exécution de ce jugement ainsi que les frais d'enregistrement du procès-verbal de vente et de sa publication et ce sur le prix définitif de la vente.

Date et lieu de la vente : la date aura lieu mercredi le 17/4/2019 au siège du fonds de commerce sis au rue de l'environnement Zarzis. Elle se fera aux enchères et l'adjudication sera prononcée au plus offrant

Toute personne désirant acquérir le fonds de commerce pourra le visiter à partir du 8 h du matin. Le même jour et pour prendre connaissance de cahier des charges toute personne intéressée pourra contacter l'huissier de justice en charge de cette vente à son adresse ci dessous pendant les horaires administratifs

Observation : Ne peut participer au enchères que celui aura consigné la somme de 79320.624 d par cheque certifier ou en numéraires auprès de l'huissier poursuivant. Ne pourra bénéficier de l'adjudication que celui aura versé la totalité du montant et ajouté 10 % titre de frais de vente d enregistrement du procès-verbal de vente auprès de la recette des finances par cheque ou en numéraires. Le vendeur sera dispensé de faire mention des informations stipulées par l'article 190 du Code de Commerce et relatives aux chiffres d'affaires commerciales et les bénéfices de trois derniers exercices.

Cet avis est affiché au endroits suivants :

- Siège de la municipalité de chiffres d'affaires commerciales et les bénéfices de trois derniers exercices.

Cet avis est affiché au endroits suivants :

- Siège de la municipalité de Zarzis.

- Au tribunal de première Instance de Médenine.

- Sur la façade de Local où est les fonds de commerce. Objet de cette vente.

- Bureau de l'huissier de justice chargé de la vente de fonds de commerce.

- Et sera publié dans : journal Al Sabah et de journal officiel (jort).

2019M00165VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie exécution

Etude maître Fatma Ben Mbarek

Avocate à la cour d'appel

104, avenue Habib Bourguiba Hammamet

Partie poursuivante :

Mrs Anis et Houssem Ben Ezzedine Boudhina demeurant à rue Mohamed Ali Hammamet.

Avocat poursuivant :

Maître Fatma Ben Mbarek Avocate à la cour d'appel 104 Avenue Habib Bourguiba Hammamet.

Partie requise :

Mme Ezzohra Bent Abid Messoudi demeurant à Avenue Ettahrir Hammamet.

Immeuble objet de la vente :

Des parts indivisibles de l'immeuble objet du titre foncier n°6000047 Nabeul dénommé «AMEL 217» situé à Avenue Ettahrir Hammamet sur lesquelles est construit deux maisons traditionnelles une en premier étage d'une superficie de 70.666 m² et l'autre en deuxième étage d'une superficie de 70.666 m².

Mise à prix :

Cent treize mille soixante cinq dinars 600 millimes (113.065.600) outre les frais de justice suivent expertise judicaire faite par Mr Taher Mhadehbi dont un exemplaire a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Grombalia.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le mardi 15 avril 2019 à 9 h devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Grombalia.

La visite des lieux :

On peut visiter les lieux tous les jours - horaires administratifs et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposés au greffe du tribunal de Grombalia.

N.B : les étrangers ne peuvent participer à l'adjudication qu'après obtention de l'autorisation de Monsieur le Gouverneur de la région

Pour pouvoir participer à l'adjudication on doit consigner le tiers de la mise à prix.

2019N00318VEPA1

Vente suite à une saisie foncière exécutoire après réduction de la mise à prix au taux légal de 40 %

L'avocat chargé de la poursuite : Maître Achour Najah Ep. Ben Latifa, Avocate à la cour de cassation 3 - 5 Rue El Koubine - Moknine

Tel : 73437531

Fax : 73437532

Matricule fiscal : 819688/ S

Le poursuivant : Mahbouba Bent Ajmi Grida (employer à l'étranger) demeurant à Sidi Bannour Moknine.

Le poursuivi : Nourreddine Ben Hadi raadaniaa (employer à l'étranger) demeurant à Sidi Bannour Moknine.

Immeuble mis à la vente :

La totalité d'un local à usage d'habitation traditionnel avec ses accessoires en espaces et AIR situé à EL HOUM - Sidi Bannour.

Ce local est limité par :

A l'Est : Route d'où son ouverture et à son coté un terrain agricole planté des oliviers appartenant à Amor Bouguera.

A l'Ouest : terrain agricole planté des oliviers appartenant à Belkassem Nasr.

Au Nord : terrain agricole planté des oliviers appartenant à Amor Souguera.

Au sud : Un local à usage d'habitation appartenant à Salem Ben Neila Amara tel que déclaré par les voisins.

Ce local à usage d'habitation comporte (03) trois chambres, une cuisine, des toilettes et un garage ouvert sur la route et une véranda et une cour avec parterre en carrelage.

Ce local est entouré des murs par les quatre cotés, il est équipé d'électricité et d'eau courante. La longueur de garage est environ 6 mètres la largeur est d'environ 4 mètres équipé d'une porte en fer forger pliable en trois parties et d'une porte en bois et fenêtres le sol du garage cimenté, à coté du garage une chambre avec une porte en bois en deux partie, d'une longueur d'environ 5.5 mètres et d'une largeur d'environ 4 mètres. A coté de cette chambre des toilettes avec parterre en carrelage d'environ 2 mètres de chaque coté, et une véranda en face avec carrelage d'une longueur de 13.5 mètres et d'une largeur de 2.5 mètres, et une courette située au centre avec parterre en carrelage d'une longueur de 13.5 mètres et d'une largeur d'environ 8.5 mètres, en face des chambres précitée et d'une façon parallèle une chambre ouvrant dans une autre petite chambre de longueur commune d'environ 10.5 mètres et de largeur commune de 3 mètres et à coté de laquelle une cuisine de 3 mètres sur 3 mètres.

Avec la totalité des surfaces et AIRS qui entourent l'habitation, soit dans la partie située en arrière tel que terrain contenant un bâtiment en forme d'une étable pour boeufs sans plafond et entouré des murs avec sol cimenté d'une longueur d'environ 9 mètres et d'une largeur d'environ 6 mètres.

Avec l'existant à coté de l'étable tel que une superficie en arrière contenant 02 deux oliviers de longueur d'environ 18.5 et de largeur d'environ 6.5 mètres.

En plus avec la totalité de la superficie adjacente à l'habitation dans sa partie nord contenant (01) un olivier ; d'une longueur d'environ 13.5 mètres et d'une largeur d'environ 7 mètres aussi la totalité de la superficie située en avant d'où l'entrée EST de l'habitation d'une longueur d'environ 20 mètres et d'environ 07 mètres de largeur.

Avec la totalité de la superficie située au sud adjacente à l'habitation d'une longueur d'environ 13.5 mètre, d'une largeur d'environ 3 mètres.

D'où la totalité du local précité avec toute ses AIRS et superficie extérieur tel que décrites ce qui donne la totalité de la superficie de local précité construite sur un terrain d'environ 700 m² y compris les surfaces couverte du local à usage d'habitation traditionnelle d'environ 140m².

Mise à prix de la totalité de l'immeuble :

La mise à prix de la saisie a été fixée à quarante trois milles six cents quatre vingt dinars (43.680d 000) après réduction de la mise à prix initiale de 40% outre les frais et honoraires de poursuite fixées par le tribunal à deux milles quatre cent trente neuf dinars 70 millimes (2.439d.070) ainsi que les nouveaux frais engendrés par le renvoi.

Date et lieu de la vente : Il sera procèdé à la vente par adjudication aux enchères publiques le mercredi 24/4/2019 à partir de 9 H du matin devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir.

La visite de l'immeuble se fera chaque jour aux heures administratives pour plus de renseignement s'adresser à l'étude Maître Achour Najah avocat du poursuivant à son adresse sise au 3-5 Rue El Koubine Moknine ou prendre communication du cahier de charges au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir.

Remarque : Ne pouvant participer à l'adjudication aux enchères publiques que les personnes qui auront consignées le tiers 1/3 de la mise à prix et sans consignation pour les copropriétaires et ce en application du dernier aliéna de l'article 425 cpcc.

2019P00201VEPA1

Avis aux créanciers

Liquidation

Association : DRUPAL TUNISIA

Siège social : 2 Rue Tajakistan, Passage Tajakistan -2001- Ennasr, Ariana

En vertu de l'ordonnance n°68256 émanante de Monsieur le Président du tribunal de première instance d'Ariana en date du 01 mars 2019, il a été décidé la désignation de Mr Gasmi Lazhar en tant que liquidateur et ce en vu d'élaborer les procédures de la liquidation. Mr Samiha Jmili est désigné juge commissaire et chargé du contrôle de la liquidation.

Les créanciers ou autres concernés par la dite liquidation sont appelés à produire leurs créances entre les mains du liquidateur Mr Gasmi lazhar à son cabinet sis au 91 boulevard 9 avril complexe essomoud B30 Tunis Médina -1018 -Tel 98474150-26474150 et ce dans un délai de 15 jours à partir de la parution de cet avis au JORT.

2019R00864VEPA2

Décision d'Ouverture de Procédures de Distribution

Affaire numéro : 14

Date de la décision : 13/03/2019

Nous Mazïgh Haïfa, le juge chargé de distribuer les deniers au Tribunal de Première Instance de Tunis 2 ;

Vu la demande déposée par Me. Naggazi Jamel au nom de l'AMEN BANQ, en la personne de son représentant légal, son registre de commerce numéro B176041996, visant à demander la distribution de la somme de (293.097. d 529), issue de la vente des biens immobiliers suivants: le bien immobilier objet du titre foncier numéro 95250 Tunis dénommé «Zitoun 371», le bien immobilier objet du titre foncier numéro 95703 Tunis dénommé «Zitoun 64», le bien immobilier objet du titre foncier numéro 26360 l'Ariana dénommé «Jenen» et le bien immobilier objet du titre foncier numéro 26558 l'Ariana dénommé «Khouloud», objet d'un jugement de vente aux enchères numéro 251 rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis 2, en date du 11/7/2016.

Vu l'attestation de consignation du prix du bien vendu, soit (293.097. d 529), à la caisse des dépôts et consignations près la Trésorerie générale de la Tunisie, datée du 16/01/2018 sous le numéro 15161 et la quittance numéro R006569.

Vu les dispositions de l'article 486 et suivants du Code des Procédures Civiles et Commerciales ;

Nous ordonnons l'ouverture des procédures de distribution conformément à l'article précité et ceux suivants du même code.

2019R00896VEPA2

Nomination de liquidateur

Par décision de la présidente du tribunal de 1ère instance d'Ariana datée du 01/3/2019 dans l'affaire n°68533, Mr. Chihi Youssef demeurant 42 Av Hédi Chaker 4ème étage bureau 11 est nommé liquidateur de la société GENERAL LIGHTING, registre de commerce B036002007, matricule fiscal 0988233D.

Mme Gjoubi Afrah est nommée juge commissaire.

Les créanciers sont appelé à se présenter pour enregistrer leurs créances.

2019401382VEPA2

Ouverture des Procédures de Règlement Judiciaire N° : 307 du 27/02/2019

En vertu de l'ordonnance N° : 307 du 27/02/2019 rendue par le tribunal de 1ère instance d'Ariana.

Il a été décidé l'ouverture des procédures judiciaires pour la société «PRINT PRODUCTION PIXEL» registre de commerce n° B0360622015, Matricule fiscal n° 1393859L

Mme Tobji Afef est désignée juge commissaire et M Chihi Youssef 42 Hédi Chaker 4ème Etage Bureau 11 administrateur judiciaire pour étudier la situation économique et financière de la dite société

Cette ordonnance est à insérer au registre de commerce. Et au J.O.R.T.

2019401383VEPA2

Ouverture de procédure de règlement judiciaire

En vertu de la décision du président du tribunal de première instance de Tunis en date du 14 mars2019 sous le n°886, il a été décidé l'ouverture de la procédure de règlement judiciaire au profit de la Société A&B, SARL, son identifiant unique n°G15203914 et la nomination de Mme Olfa Ben Sassi, comme administrateur judiciaire sise à la Résidence Marhaba, appartement n°4, Avenue de l'indépendance, Denden, Bardo, téléphone : 26.224.560.

Et la nomination du juge commissaire Mme Nadia Boughanemi.

2019401394VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale des actionnaires

Société de Dévloppement Agricole Al Ghanima testour

SODEAT En liquidation

Matricule fiscal : 024429/F/N/M/000

N° du registre de commerce : B112521998

Le liquidateur de la Société de Développement Agricole Al Ghanima - Testeur, informe tous les Actionnaires qu'ils sont invités à assister à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra le jeudi 11 avril 2019 à 10 h au siège de la Direction Générale de la Privatisation à la présidence du Gouvernement (Avenue de la Liberté - Tunis) pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du liquidateur,

2) Lecture des Etats financiers arrêtés au 31 août 2017 et au 31 août 2018,

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clos au 31 août 2017 et au 31 août 2018,

4) L'examen de la situation des actifs et des passifs de la société,

5) Liquidation des honoraires du premier liquidateur,

6) Quitus au liquidateur,

7) Questions diverses.

Cet avis est considéré comme étant une convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2019T00515SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV

Société d'investissement à capital variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001

Portant promulgation du code des organismes de placement collectif

Les actionnaires de MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 23 mai 2019 à 10H au siège de la société sis au 17 rue de l'île de Malte Immeuble LIRA- Les Jardins du Lac - Lac II -1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018,

2- Examen des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018,

3- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2018,

4- Quitus aux administrateurs,

5- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

2019R00865SANB3

Convocation et ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

«Les Laboratoires Pharmaceutiques Dorcas»

Société anonyme

Au capital de 3.499.540 DT

Siège social : Z.I. Kondar 4020 Sousse

MF : 938755Z/A/M000

En vertu du procès-verbal de délibération du conseil d'administration n°39 en date du 15 mars 2019, les actionnaires de la société sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire le mercredi 10 avril 2019 à 11 heures dans les bureaux de la société à Hammamet afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Amendement des articles 6, 7, 12, 14, 23 et 35 des statuts de la société

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités juridiques.

2019R00883SANB3

Rectificatif

Annonce n° 2019R00756SANB3 parue dans le JORT n° 30 en date du 9/3/2019.

Convocation à l'AGE

FUTS METALLIQUES ET EMBALLAGES PLASTIQUE S.A. «METALPLAST» au capital de 811.080 TND

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radés - MF 000 630 B/AM/000

Messieurs les actionnaires de la S.A. METALPLAST sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire :

Jeudi 28 mars 2019 à 10 heures, au 33 avenue Alain Savary - 1002 Tunis Belvédère aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture pour approbation du rapport du Conseil d'Administration à l'AGE, sur la présentation et la définition des modalités du projet de cession, par Metalplast au profit de SODIAC, d'éléments du fonds de commerce liés à l'activité plastique.

2) Lecture et présentation, par le Commissaire aux Comptes, de son rapport spécial sur ledit projet de cession.

3) Approbation, par l'Assemblée Générale Extraordinaire, du projet de cession, de son calendrier et de l'ensemble de ses modalités.

4) Délégation de pouvoirs à donner au porteur du procès-verbal de l'AGE pour les modalités de publicité et d'enregistrement.

2019R00885SANB3

Réunion de l'assemblée générale extraordinaire

Tunisian Indian Fertilizers : TIFERT

Société anonyme

Au capital de 278 656 520 DT

Registre de commerce : B2451662006

Matricule Fiscal : 975908/G/A/M/000

Siège social : 7 Rue du royaume d'Arabie Saoudite Tunis

Les actionnaires de la Société TIFERT sont convoqués à la Réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 11 avril 2019 à 12h au 8 Rue du Niger Tunis 1002, à l'effet de statuer sur la continuité d'exploitation de la société.

2019R00894SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Messieurs les Actionnaires de la Société Palm Links Immobilière sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi, 26/4/2019 à 11 H au siège de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, 70-72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2018.

- Lecture du Rapport général du commissaire aux comptes concernant le même exercice.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Lecture du Rapport Spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des Conventions et Opérations rentrant dans le cadre de l'Article 200 des Codes des Sociétés commerciales.

- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

2019S00464SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Messieurs les Actionnaires de la Société Golf Sousse Monastir sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi, 26/4/2019 à 10 H au siège de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, 70 72, Avenue Habib Bourguiba - Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2018.

2. Lecture du Rapport Général du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

4. Lecture du Rapport Spécial du commissaire aux comptes.

5. Approbation des conventions et opérations rentrant dans le cadre de l'Article 200 des Codes des Sociétés commerciales.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2018.

7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.

8. Nomination ou Renouvellement des mandats des administrateurs

9. Fixation des jetons de présence de l'exercice 2018.

2019S00465SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société du Nord de Matériaux de construction

«SONOMAC»

Siège social : Sakiet Eddaier - Sfax

SA au capital 553.130 D

MF : 011565 V/A/M 000

Messieurs les actionnaires de la société du nord des matériaux de construction «SONOMAC» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le dimanche 21 avril 2019 à 10h au siège de la société sis à Sakiet Eddaier Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2018.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

- Quitus aux membres du conseil d'administration.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Questions diverses.

2019X00485SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Hasdrubal Thalassa Hôtels

S.A. au capital de 27.372.810 dt

R. C. : B153321996

M.F : 345519 RA M 000

Siège social : Rue Lac Lochness - Immeuble les Arcades, B.P. 34 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus Indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 22 avril 2019 à neuf heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Observation des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

2- Pouvoirs à l'effet de remplir les formalités de dépôt et de publicité légaux.

3- Questions diverses.

2019401389SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hasdrubal Thalassa Hôtels

S.A. au capital de 27.372.810 dt

R.C. : B153321996

M.F : 345519 R A M 000

Siège social : Rue Lac Lochness Immeuble les Arcades, B.P. 34 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société ci-dessus indiquée sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le lundi 22 avril 2019 à Huit Heures au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation éventuelle du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018.

2- Lecture et approbation des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3- Examen des Etats financiers présentés concernant l'exercice 2018 et approbation éventuelle des dits Etats.

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

6- Désignation des Commissaires aux Comptes.

7- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

8- Questions diverses.

2019401390SANB3

Convocation à l'assemblée générale spéciale des détenteurs d'obligations dans le cadre de l'emprunt obligataire

Société : SERVICOM

Capital : 3 537 000 DT

Registre de commerce : B111212003

Il est porté à la connaissance des détenteurs d'obligations dans le cadre de l'emprunt obligataire «SERVICOM 2016» qu'ils sont convoqués à une assemblée générale spéciale le jeudi 10/4/2019 à partir de 15 Heures au siège de la société sis au 65, Rue 8601 Z.I la Charguia 1, 2035 Tunis pour débattre de la possibilité de report du paiement de la 5ème et 6ème échéance de l'emprunt obligataire «Servicom 2016».

2019401391SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

S.A. au capital de 90.000.000 DT

Identifiant Unique : 0150948

Siège social : 5 bis, Rue Mohamed BADRA - 1002 Tunis

CNSS : 69289 - 31

Il est porté à la connaissance des actionnaires ordinaires de la Banque de Tunisie et des Emirats que la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Banque se tiendra le mercredi 24 avril 2019 à 10H, au

siège de la Banque sis à 5 bis Rue Mohamed BADRA - Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers de la société mère arrêtés au 31/12/2018.

2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31/12/2018 de la société mère.

3. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018.

4. Lecture des deux rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018.

5. Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers individuels et des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2018.

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2018.

7. Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2018.

8. Fixation des jetons de présence.

9. Nomination de nouveaux administrateurs au Conseil d'Administration.

Les documents relatifs à ladite assemblée générale sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la Banque durant les délais légaux.

2019401400SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LES GRANDS MOULINS DU SUD «GMS»

S.A. au capital de 20.000.000 dinars

Siège social : Z.I Poudrière 1 Sfax

R.C : B131681997

MF : 03836C/PM/000

CNSS : 46961-13

Messieurs les actionnaires de LES GRANDS MOULINS DU SUD «GMS» sont convoqués en assemblée générale ordinaire le jeudi 18 avril 2019, à partir de 10H 30 au bureau de la société à la Z.I Ariana Charguia II Tunis à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2018.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2018 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Renouvellement de Mandat des Administrateurs.

- Questions diverses.

2019401406SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Société DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES MAGHREBINES «SIAM»

S.A. au capital de 40.000.000 dinars

Siège social : Z.I Ben Arous - Tunis

R.C : B156211997

MF : 01982D/D/M/000

CNSS : N°111043-00

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES MAGHREBINES sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le jeudi 18 avril 2019, à partir de 9H 30 aux bureaux de la société à la Z.I Ariana Charguia II Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire à 9H 30 :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2018.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2018 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Renouvellement du Mandat des Administrateurs

- Questions diverses.

Assemblée générale extraordinaire à l'issue de l'AGO :

- Etude de la situation juridique et financière de la société conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

- Modification des statuts.

2019401407SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Société ALIMENTAIRE DU SUD «S. A. S»

Société anonyme au capital de 21.000.000 DT

Siège social : Z.I Ariana - Tunis

Usine : Z.I Poudrière 1 - Sfax

MF : 011208A/AM/000

RC : B 0336382008

CNSS : 065511-36

Messieurs les actionnaires de la Société Alimentaire du Sud sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le jeudi 18 avril 2019, à partir de 11 H 30 au siège social de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

Assemblée générale ordinaire à 11 H 30

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion 2018.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers de l'exercice 2018 et affectation des résultats.

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018.

- Approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

- Fixation des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration.

- Renouvellement du Mandat des Administrateurs.

- Questions diverses.

Assemblée Générale Extraordinaire à l'issue de l'AGO

- Augmentation du capital social.

- Modification des statuts.

2019401408SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

INTER SERVICES DIDON SARL

37 rue du 1er Juin 1082 Cité Mahrajéne

Capital de 100 000 TND

RC : N°154482006

MF : 00381748HAM000

Les associés de Inter Services Didon SARL sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 15 avril 2019 à 9 heures, au siège social de la société, sis au 37 rue du 1er juin, 1082 Cité Mahrajéne Tunis, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation des comptes des exercices 2013, 2014, 2015,2016 et 2017.

2- Quitus à la Gérante.

3- Questions diverses.

2019401397SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le conseil d'administration de la société mutuelle de base de services agricoles "Meliene" Fahs /Bir Mchargua invite tous les adhérents à une assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 8/4/2019 à 9 : 30 au siège sis à DRAWCHIA, Route Siliana Fahs pour débattre sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil

- Lecture des états financiers des années 2015-2016-2017- et 2018

- Approbation des rapports et des états financiers.

- Quitus du conseil d'administration actuel.

- Election d'un nouveau conseil d'administration

- Faits divers.

Cette annonce représente une invitation officielle et personnelle de tous les adhérents.

2019R00880SODB3

Convocation à la première assemblée générale ordinaire

Groupement de Maintenance et de Gestion

de la Zone Industrielle Sidi Salem-Sfax BP 981 Sfax 3018

MF : 0736756DAN000

N° CNSS : 323025/15

Les adhérents de la zone industrielle sidi salem : occupants, exploitants et propriétaires des lots sont convoqués à la première assemblée générale ordinaire du groupement de maintenance et de gestion de la zone industrielle Sidi Salem de Sfax, et ce le samedi 6 avril 2019 à 10 heures du matin à la salle des réunions d'hôtel IBIS à Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des deux rapports moral et financier des années 2015 jusqu'à 2018 et approbation après discussion.

- Renouvellement du tiers des membres du conseil d'administration.

- Quitus aux membres CA.

- Questions diverses.

Les adhérents peuvent à partir de la huitième journée avant la date de tenue de l'assemblée générale consulter au siège du groupement les deux rapports moral et financier pour les années mentionnées.

2019X00486SODB3

Convocation à la première assemblée générale extraordinaire

Groupement de Maintenance et de Gestion de la Zone Industrielle

Sidi Salem-Sfax BP 981 Sfax 3018

MF : 0736756DAN000

N° CNSS : 323025/15

Les adhérents de la zone industrielle sidi salem : occupants, exploitants et propriétaires des lots sont convoqués à la première assemblée générale ordinaire du groupement de maintenance et de gestion de la zone industrielle Sidi Salem de Sfax, et ce le samedi 6 avril 2019 à 11 heures du matin à la salle des réunions d'hôtel IBIS à Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révision de l'article 21 du statut du groupement.

2019X00487SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre foncier

Mr Houcine Ben Mohamed Sgheir Ben Ahmed Jlassi titulaire de la carte d'identité Nationale n°00347738 délivrée le 8/10/2015 demeurant au 1 Rue 401 Ksar Said Tunis annonce la perte du certificat n°7430 de titre foncier (Maison) n°150961.

2019R00892DIVD2

En application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, Millenium Obligataire SICAV publie ci-après son bilan 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net.

Les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

Millenium Obligataire SICAV – 17 rue de l'Ile de Malte – Immeuble LIRA-Les Jardins du Lac- Lac 2-1053 Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(Unité : en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
AC 1 - Portefeuille-titres	4.1.1	**3 979 902**	**5 241 939**
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		0	300 274
b - Obligations et valeurs assimilées		3 979 902	4 941 665
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4.1.2	**43 983**	**1 139 999**
a - Placements monétaires		0	301 208
b - Disponibilités		43 983	838 791
AC 3 - Créances d'exploitation	4.1.3	**0**	**90**
a - Dividendes et intérêts à recevoir		0	90
b - titres de créance échus		0	0
AC 4 - Autres actifs	4.1.4	**20**	**20**
a - Débiteurs divers		20	20
b - Immobilisations nettes		0	0
TOTAL ACTIF		**4 023 905**	**6 382 048**
PASSIF			
PA 1 - Dettes sur opérations de pensions livrées		**0**	**0**
PA 2 - Opérateurs créditeurs	4.1.5	**8 199**	**9 839**
PA 3 - Autres créditeurs divers	4.1.6	**11 621**	**13 119**
TOTAL PASSIF		**19 820**	**22 958**
ACTIF NET			
CP 1 – Capital	4.1.7	**3 864 764**	**6 171 739**
CP 2 - Sommes distribuables		**139 321**	**187 351**
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		3	41
b - Sommes distribuables de l'exercice	4.1.8	139 318	187 310
ACTIF NET		**4 004 085**	**6 359 090**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**4 023 905**	**6 382 048**

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(Unité : en dinars)

	Note	*31/12/2018*	*31/12/2017*
PR 1 - Revenus du portefeuille-titres	4.2.1	**209 680**	**318 993**
a - Dividende		0	3 403
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		209 680	315 590
c - Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.2.2	**18 230**	**12 673**
a - Revenus des bons de trésor		0	0
b - Revenus des certificats de dépôt		0	5 406
c - Intérêts sur comptes courants		1 204	693
d - Revenus des comptes de dépôt à terme		0	0
e - Revenus des autres placements monétaires		17 026	6 574
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		**227 910**	**331 666**
CH 1 - Intérêts des mises en pension	4.2.3	**0**	**(23 758)**
CH 2 - Charges de gestion des placements	4.2.4	**(37 140)**	**(36 772)**
REVENU NET DES PLACEMENTS		**190 770**	**271 136**
CH 3 Autres charges	4.2.5	**(15 049)**	**(62 632)**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**175 721**	**208 504**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		**(36 403)**	**(21 194)**
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		**139 318**	**187 310**
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		**36 403**	**21 194**
RESULTAT NON DISTRIBUABLE		**(2 862)**	**(25 060)**
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(8 647)	2 584
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		5 785	(26 594)
Frais de négociation de titres		0	(1 050)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		**172 859**	**183 444**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018
(Unité : en dinars)

	31/12/2018	*31/12/2017*
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	**172 859**	**183 444**
a - Résultat d'exploitation	175 721	208 504
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles/titres	(8 647)	2 584
c - Plus (ou moins) values réalisées/cession de titres	5 785	(26 594)
d - Frais de négociation de titres	0	(1 050)
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	**(145 408)**	**(239 540)**
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	**(2 382 456)**	**(4 025 968)**
a - Souscriptions	**4 022 609**	**3 369 493**
- Capital	3 900 600	3 247 000
- Régularisation des sommes non distribuables	19 253	19 510
- Régularisation des sommes distribuables	102 756	102 983
b - Rachats	**(6 405 065)**	**(7 395 461)**
- Capital	(6 193 200)	(7 082 600)
- Régularisation des sommes non distribuables	(30 766)	(45 414)
- Régularisation des sommes distribuables	(181 099)	(267 447)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(2 355 005)**	**(4 082 064)**
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début de l'exercice	6 359 090	10 441 154
b - en fin de l'exercice	4 004 085	6 359 090
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		
a - en début de l'exercice	61 405	99 761
b - en fin de l'exercice	38 479	61 405
VALEUR LIQUIDATIVE	**104,059**	**103,560**
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	**3,43%**	**2,61%**

2019R00866BCFA5

Abonnement au Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -
Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis :** 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637
*** 1002 - Lafayette :** 18 rue d'Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844.002
*** 4000 - Sousse :** Cité C.N.R.P.S rue Rabat – Tél. : (73) 225.495
*** 3051 - Sfax :** Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2 Sfax - Tél. : (74) 460.422

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

Tunis :
C.C.P. N° 17. 001 00000000 61015 - 85
S.T.B. : Thameur 10.000.0000576088.788.79
B.N.A. : Tunis 03. 000 0100115006046 - 07
U.I.B. : Agence Afrique 12 001 000 35 00 701 004/30
A.T.B. : Agence Mégrine 01.100.028 1104 2433 87 90
Attijari bank (Liberté) : 04 1020 024047001997 - 74
B.I.A..T. (Mégrine) : 08 2030 005230 000028 - 29
Attijari bank (Radès) : 04. 1000 094047001039 - 69

Sousse :
S.T.B. : 10 609 089 1004125 788 66

Sfax :
B.I.A.T. : 08 70300044 30 000018 - 67

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus